



BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

1 place St Jean

71500 LOUHANS CHATEAURENAUD

03 85 60 10 95

ACCUEIL DE LOISIRS

PROJET EDUCATIF

Bresse Louhannaise Intercom'

Projet éducatif

2024

- Accueils de Loisirs -

Le projet éducatif a été établi avec les élus référents et l'équipe du service Enfance Jeunesse de Bresse Louhannaise Intercom., dénommé « l'organisateur » dans le présent document.

Ce document est la base de référence des projets pédagogiques des directeurs des structures Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes

L'organisateur se porte garant du projet éducatif.

1. L'Organisateur : Bresse Louhannaise Intercom :

C'est une intercommunalité qui regroupe 30 communes et compte 28539 habitants. Son Président est M. Anthony Vadot. La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

A. Le territoire :

Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) se situe au sud-est du département de Saône et Loire, en Bresse Bourguignonne et au carrefour de 3 départements : la Saône et Loire, l'Ain et le Jura.

Le territoire est doté d'un secteur agricole reconnu d'où est née une industrie agro-alimentaire très ancrée. De nombreuses PME et PMI dynamisent la région : transports logistiques, mécanique, carrosserie industrielle, filière bois, BTP... commerces et services. La communauté de communes se mobilise pour stimuler l'attractivité de son territoire avec l'aménagement de zones d'activités.

Elle met en place des services permettant de faciliter le quotidien de ses habitants : Multi-Accueils, Accueils de Loisirs et pour la détente : gymnases, centre aquatique AquaBresse, bases de Loisirs, gîtes etc.

Le territoire est doté de deux Accueils de Loisirs gérés par BLI : l'un sur le secteur du Louhannais, l'autre sur le secteur de Cuiseaux.

A Louhans-Châteaurenaud, la création d'un Pôle Enfance Jeunesse Famille en 2024 permet de proposer aux familles une structure composée d'un Accueil de Loisirs, d'un Relais Petite enfance et de la Ludothèque.

L'AL du Louhannais accueille les enfants de 3 à 12 ans, habitant ou non d'une commune située dans l'intercommunalité.

Le changement de structure, de l'école de Montret au Pôle Enfance Jeunesse de Louhans-Châteaurenaud, modifie la zone d'influence de l'AL et concerne désormais tout le secteur nord, à savoir : St Etienne en Bresse, Vérissey, St Vincent en Bresse, St André en Bresse, Montret, Simard, Branges, Juif, St Usuge, Montcony, Le Fay, Montagny près Louhans, Ratte, St Martin du Mont, Vincelles, Bruailles, La Chapelle-Naude, Sornay, Louhans-Châteaurenaud.

Sur le secteur cuisellien, l'Accueil de Loisirs « La Côte aux Petits Loups » (et le club ados Eté 11/13 ans) est implanté sur la commune de Champagnat, au hameau La Côte à Louvarel. Son influence s'étend sur le secteur Sud de l'Intercommunalité : Sainte Croix, Sagy, Flacey en Bresse, Le Miroir, Fontenaud, Varennes St Sauveur, Dommartin les Cuiseaux, Cuiseaux, Champagnat, Joudes et Condal.

Un Accueil de Loisirs associatif existe sur le louhannais. Il accueille les enfants de 3 à 11 ans. L'Etoile Louhannaise ne peut toutefois pas répondre aux attentes de toutes les familles. Sa capacité d'accueil est de 70 enfants, l'été.

B. La population :

Bresse Louhannaise Intercom' est née en 2017, de la fusion de Cuiseaux Intercom' et Cœur de Bresse, désormais constituée de 30 communes et 28539 habitants.

Elle regroupe un total de **2027 enfants scolarisés** sur le territoire (source année scolaire 2022/2023) qui sont répartis sur les 30 communes : écoles maternelles, écoles primaires et regroupements scolaires en R.P.I.

C'est un territoire rural étendu, avec une ville principale de 6840 habitants (Louhans) ; le reste de la communauté de communes se compose de communes moins peuplée, assez éparses.

La population en progression régulière est vieillissante, tout particulièrement sur Louhans et présente des caractéristiques de fragilité importantes : précarité, familles monoparentales, situations d'isolement, difficultés de mobilité.

Le territoire est pourvu d'équipements et d'infrastructures en faveur des familles, néanmoins sur le secteur Louhannais les structures sont vieillissantes et souvent mal adaptées. La communauté de communes BLI est un territoire attractif, de nouvelles familles s'installent régulièrement.

C. Le projet territorial :

Les objectifs du projet territorial visent au développement d'une offre de service mieux répartie sur le territoire et mieux adaptée aux besoins des familles. L'intercommunalité a pour but :

- La poursuite de la mise en œuvre d'un programme en faveur de la Petite Enfance
- La consolidation des initiatives socio-éducatives en direction des enfants de 3 à 12 ans.
- La présence de locaux adaptés avec création d'un équipement pour l'Accueil de Loisirs secteur du louhannais, desservant l'ouest du territoire.
- Le renforcement et le développement de l'action en direction des jeunes de 10 à 17 ans.
- L'accessibilité des services à l'ensemble des familles (en organisant transports et garderies)
- L'accès à l'information et la participation des familles et des jeunes, le développement du partenariat avec les communes
- Le développement de nouvelles pratiques et activités de loisirs (sportives et culturelles)
- La mise en valeur des ressources locales (patrimoines, associations)
- La mise en place de pratiques respectueuses du développement durable
- L'intégration des enfants en situation de handicap
- La mise en place d'une action globale de coordination
- Le développement des partenariats sur le territoire de BLI
- La mise en place d'un lien de confiance avec les familles, une prise en compte de leurs attentes et leurs besoins.

D. Les Moyens mis en œuvre :

La **communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'** a acté la création d'un **pôle Enfance Jeunesse Famille** Chemin de Rédy à Louhans afin de rassembler les activités qui fonctionnaient jusqu'à présent dans des locaux peu adaptés et limitaient les capacités d'accueil des usagers :

- Un **Accueil de Loisirs** avec une capacité d'accueil de **130 enfants**, destiné à accueillir des **enfants âgés de 3 à 11 ans** le mercredi et pendant toutes les périodes de vacances scolaires de **7h30 à 18h30** (en complémentarité avec l'Accueil de Loisirs de Louvarel). Situé à Louhans-Chateaurenaud. L'AL a vocation d'accueillir les enfants du territoire BLI et les autres sans distinction.
- Un **Relais Petite Enfance (RPE)** avec une capacité d'accueil de **20 enfants**. Il accueillera également **l'antenne du Lieu d'Accueil Enfants-Parents de Louhans (LAEP)**.
- Une **ludothèque** destinée à accueillir des **familles** et des **structures collectives** (écoles, maisons de retraite, foyers ruraux, etc.) avec un espace dédié au jeu et au jouet où se pratiquent le prêt de jeux, le jeu sur place libre ou animé, l'organisation de manifestations... Cette entité pourra être amenée à accueillir jusqu'à **30 personnes** en simultanée.

E. La vocation de l'Organisateur :

La vocation principale est de mettre en place une organisation de loisirs pour tous pendant le temps des vacances scolaires et des temps périscolaires (mercredis) des enfants de 3 à 17 ans, permettant ainsi de proposer une action éducative en complément de l'école.

Le projet général s'appuie sur des valeurs et constitue le cadre de référence pour toute personne investie dans le projet :

- **L'Humanisme** : favoriser le développement de la personne, dès l'enfance. Considérer et respecter l'enfant en tant qu'individu et en tant qu'être social.
- **La Démocratie** : une société démocratique doit être fondée sur le respect des droits de l'Homme et du pluralisme des cultures, des idées. Elle se caractérise par la nécessité d'un Etat de Droit, elle donne des droits à chacun mais elle crée des devoirs. Elle donne à chacun le pouvoir de participer aux décisions collectives.
- **La solidarité** : elle est un engagement moral d'entraide entre les membres de la société. C'est une responsabilité mutuelle qui s'établit entre les individus.
- **La laïcité** : elle correspond à une volonté de construire une société juste, garante de la dignité de la personne et des droits humains. Elle assure à chacun la liberté de pensée et d'expression, l'égalité de tous devant la Loi.

2. Les objectifs éducatifs :

Les priorités de la direction envers l'enfant doivent être :

- Garantir à tout instant sa sécurité physique, morale, affective et matérielle.
- Susciter chez lui le plaisir de vivre le moment présent
- Être disponible

- Toujours décider en donnant la priorité à l'intérêt de l'Enfant
- Le rendre l'acteur de ses vacances en permettant l'émergence de ses idées et leur prise en compte
- Valoriser autant les temps de vie quotidienne que ceux des activités d'animation.
- Défendre une politique de qualité concernant les repas
- Lui permettre la prise de responsabilités et l'accès à l'autonomie par une pédagogie adaptée à son âge et ce dans tous les temps de vie de l'Accueil de Loisirs.

Les priorités de la direction envers l'équipe d'animation :

- Respecter un contrat moral tacite pour une vie collective d'adultes harmonieuse et enrichissante.
- Valoriser le travail de chacun pour l'aider à exploiter au mieux son potentiel, dans une dynamique de responsabilisation et d'autonomie.
- Faire évoluer ensemble le projet pédagogique pour que chacun, quelle que soit sa fonction, donne du sens à son travail.
- Optimiser le travail d'équipe : communication, entraide, dynamisme, convivialité, empathie
- Privilégier des temps de réunions bilans adaptées et constructives.
- Veiller au respect de l'environnement du centre, des locaux et matériel mis à disposition.
- Être une source d'information pour l'équipe
- Apporter et échanger des compétences et des connaissances avec l'équipe
- Être disponible

A. Les besoins psychologiques et physiologiques des enfants :

- **L'aspect physiologique** : l'enfant a besoin que son rythme de vie soit respecté : veille/sommeil (temps de repos, rythme des activités), hygiène, alimentation, aménagement de l'espace adapté
- **L'aspect affectif** : l'enfant a besoin d'un cadre d'accueil sécurisant et d'une prise en charge bienveillante.
- **La socialisation** : l'enfant a besoin d'expérimenter des relations avec ses pairs et avec d'autres adultes, il a besoin de découvrir le monde extérieur. L'enfant découvre des relations autres que celles à ses parents.
- **L'autonomie** : l'enfant a besoin d'acquérir de l'autonomie pour diverses activités (habillement, prendre le bus, faire la cuisine etc.) en fonction de son âge.
- **L'aspect ludique** : Le jeu est fondamental dans le développement de l'individu, il favorise l'élaboration d'un comportement lui permettant de mettre en place des relations de plus en plus complexes avec son environnement, espace physique, espace social.
- **L'Accueil de Loisirs** est l'occasion pour l'enfant de pratiquer des activités de loisirs nouvelles, qui prennent en compte son besoin d'activité physique, d'apprendre à communiquer.

Ces besoins évoluent au cours des années, s'ils restent identiques ils sont plus ou moins importants en fonction de l'âge de l'enfant.

B. Les valeurs de l'Accueil de Loisirs (AL).

Le respect :

- Respecter l'individu, les différentes opinions, croyances, éducation, culture, ...
- Respecter le choix collectif et les règles de vie collective.
- Respecter le matériel et les locaux : en prenant soin de ses propres affaires, de celles des autres et du matériel collectif.

La responsabilisation :

- Amener l'enfant à prendre des décisions et des initiatives.
- Participer à la vie collective.
- Mener à bien un projet (élaborer un règlement intérieur, un programme d'activité, un journal...).

La citoyenneté :

- Permettre à l'enfant de s'exprimer à travers des activités ludiques, culturelles, artistiques et sportives.
- Permettre à l'enfant de faire des choix et les expliciter, accepter la différence.

La découverte et l'ouverture sur l'extérieur :

- Permettre de découvrir d'autres lieux, visites, sorties et mini séjours
- Permettre à l'enfant de faire des choix et les expliciter, accepter la différence.

3. Les modalités de fonctionnement de l'accueil :

A. Des outils d'information et de relation avec les familles

Plusieurs supports de communication sont utilisés afin d'impacter l'ensemble de la population du territoire :

- Site Internet BLI
- Portail Familles Belami
- Panneaux d'affichages
- Presse (Bulletin intercommunal, journaux, radio locale)
- Réseaux sociaux

Une communication des programmes des vacances est assurée sous la forme de brochure sur le site de Bresse Louhannaise Intercom' avec la possibilité d'accéder aux documents relatifs à l'AL (dossier d'inscription, fiche de renseignements, brochure informative, Projets éducatifs et pédagogique).

Les documents peuvent être remis directement aux familles ne disposant pas d'outils informatiques lorsque celles-ci se présentent aux bureaux de BLI.

Les parents prennent connaissance du projet pédagogique sur le site internet de la collectivité, sur le groupe Facebook de l'Accueil de Loisirs et également directement sur le lieu d'accueil.

Un portail BELAMI est à disposition des familles souhaitant inscrire leur enfant à l'Accueil de Loisirs. Cet espace numérique permet aux parents d'effectuer les démarches liées aux activités de leurs enfants depuis un accès sécurisé accessible en permanence, via le site de l'AL de la Bresse Louhannaise. Après la création de leur compte, les parents ont la possibilité de réserver leur période de vacances, remplir les documents d'inscription, mettre à jour leurs coordonnées et numériser les documents nécessaires à l'inscription.

L'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs Bresse louhannaise peut être rencontrée par les familles sur rendez-vous.

B. Le partenariat

a) Partenariat institutionnel :

- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône et Loire,
- la Protection Maternelle et Infantile,
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- la Mutualité Sociale et Agricole,
- le Conseil Départemental,
- l'Aide Sociale à l'Enfance
- le Pôle Enfance Handicap
- la mission locale

Dans le cadre des partenariats financiers, Bresse Louhannaise Intercom' perçoit essentiellement des subventions de la CAF de Saône et Loire dans le cadre de sa contractualisation avec le Contrat Enfance Jeunesse et des Prestations de service ordinaire.

b) Formation

Des sessions de formation BAFA sont mises en place ponctuellement avec les Francas de Saône et Loire afin de permettre aux jeunes du territoire de se former à l'animation sans engager trop de frais de déplacement. La communauté de communes peut participer au financement de stage de formation BAFA.

Les agents permanents de BLI suivent régulièrement des formations en lien avec leur pratique professionnelle (CNFPT).

c) Partenariat éducatif :

Les intervenants extérieurs sont différents à chaque période d'accueil.

Chaque directeur entretient un partenariat avec les structures locales de proximité : associations, MARPA, EHPAD, SIVOM, artisans, artistes, prestataires...

Les autres services de Bresse louhannaise Intercom' sont régulièrement associés pour des actions ponctuelles : les services enfance, les bibliothèques, le centre aquatique de Louhans, la piscine de Cuiseaux. L'Accueil de Loisirs du Louhannais bénéficie de plus du soutien des services techniques.

Le secteur Louhans emprunte des jeux à chaque session à la ludothèque.

Les ALSH participent aux actions partenariales d'ampleur : fête des familles, concours de soupes etc.

Ils sont attentifs à visiter les sites proches et à profiter des atouts du territoire.

C. Les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap ou à spécificité.

Lors de l'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps, les familles peuvent prendre contact avec le ou la responsable de l'accueil pour organiser au mieux le séjour de leur enfant.

L'équipe d'encadrement a pu profiter de formations préalables et veille à sensibiliser les équipes d'animation, ou mieux, les former.

Un projet spécifique est travaillé avec les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant pour permettre un séjour réussi. Un projet de surencadrement est alors mis en place, avec l'emploi d'un/e animateur/trice supplémentaire dans l'équipe, pour accompagner cet enfant. Il peut s'agir de son AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) quand il en a une, ou un/e animateur/trice BAFA.

Cette personne est dévouée à l'accompagnement de l'enfant durant tous les temps de sa présence à l'AL, pendant les activités, les sorties, les repas et les temps de vie quotidienne.

D. Les modalités d'évaluation

L'intérêt pour Bresse Louhannaise Intercom' d'évaluer le service que proposent les Accueils de Loisirs Sans Hébergement est d'abord de savoir si les enfants s'épanouissent et s'enrichissent au sein des structures d'accueil.

Ensuite, c'est de connaître si les objectifs fixés sont atteints.

Enfin, l'évaluation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement permet d'évoluer et de démontrer sa pertinence et son importance auprès de ses partenaires institutionnels et financiers.

Les différents niveaux d'évaluation sont : l'évaluation du fonctionnement global des structures d'accueil et des actions menées, l'évaluation du personnel qui intervient, l'évaluation des prestataires de service.

Des bilans annuels sont réalisés par chaque service, bilans quantitatifs et qualitatifs, ces évaluations permettent d'ajuster et d'adapter la prise en charge proposée.

Ces bilans et évolutions pressenties sont évoqués au sein des groupes élus (commission enfance-jeunesse).

1. L'évaluation des structures d'accueil :

Les structures d'accueil sont évaluées à chaque session organisée et un bilan pédagogique est écrit et remis à la coordonnatrice.

Les bilans de chaque structure d'accueil permettent d'évaluer :

- Les objectifs pédagogiques fixés en début de session,
- Les activités pédagogiques et les sorties ludiques et culturelles,

- Le personnel évoluant dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement,
- Les prestataires de services (transport, restauration, ...).

2. L'évaluation du personnel :

L'évaluation du personnel contribue à savoir si chacun a correctement mené les missions qui lui ont été confiées.

3. L'évaluation de l'équipe de direction :

L'équipe de direction est évaluée par la coordonnatrice du service Enfance Jeunesse et Action Sociale.

L'évaluation de l'équipe de direction permet de savoir si elle est compétente à :

- Préparer et organiser une session,
- Animer, diriger et évaluer une équipe d'animation,
- Assurer la gestion administrative et financière,
- Assurer la sécurité des enfants accueillis

L'équipe de direction peut être force de proposition afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation des Accueils de Loisirs

4. L'évaluation des animateurs :

Les animateurs sont évalués par l'équipe de direction.

L'équipe d'animation permanente se réunit chaque mois pour préparer ses activités, mettre en commun les préparations, les projets, les idées et les problématiques. Les animateurs vacataires sont conviés à des réunions de préparation en amont du séjour pour la cohésion d'équipe et pour travailler dans la même direction.

Des entretiens et des réunions de fin de journée permettent l'évaluation :

- De la pédagogie mis en place,
- Du projet d'animation,
- Du rythme de la journée,
- De l'implication et du comportement des animateurs,
- Du comportement et des remarques des enfants durant les activités ou à des sorties ludiques et culturelles,

Les animateurs peuvent être force de proposition pour des projets d'animation innovants et motivants.

5. L'évaluation avec les enfants :

Il est nécessaire d'avoir un retour des enfants durant toute la durée de fonctionnement de la session tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (activités, sorties, ...) que sur la vie collective et quotidienne. Pour cela, des temps de parole entre enfants et animateurs vont permettre à chacun de s'exprimer sur le déroulement ou sur des éventuels conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs. L'équipe de direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements sur les rapports entre enfants ou entre enfants et animateurs.

6. L'évaluation des prestataires de service :

L'évaluation des prestataires de service permet de réajuster la qualité des prestations demandées.

L'évaluation de la prestation transport : La coordonnatrice et l'équipe de direction évaluent le prestataire transport afin de savoir si la prestation est correctement menée avec toutes les règles de sécurités que nécessitent le transport de personnes et le respect des horaires contractualisés.

L'évaluation de la prestation restauration : La coordonnatrice et l'équipe de direction évaluent la prestation restauration afin de connaître si elle répond aux normes d'hygiène et santé alimentaire et si elle est adaptée aux enfants accueillis.

L'évaluation des prestataires de sorties ludiques et culturelles : La coordonnatrice, l'équipe de direction, les équipes d'animation et les enfants évaluent les sorties ludiques et culturelles afin de reconduire ou non la prestation. Une sortie ludique et culturelle doit être mise en place avec toutes les consignes de sécurité et doit être adaptée à l'âge de l'enfant qui la pratique.

E. Les modalités tarifaires :

Chaque famille a accès à sa facture sur le portail Famille. Celle-ci est calculée à partir des pointages effectués par l'équipe de direction, en fonction des jours de présence de l'enfant. Les parents accèdent à leurs factures en cours et passées et peuvent les régler au Trésor Public directement en ligne.

Le montant des factures est calculé en fonction d'une grille tarifaire tenant compte du quotient familial CAF ou MSA des familles. **Voir tableau en annexe.**

L'AL de la Bresse Louhannaise accepte les aides des comités d'entreprises, le paiement par chèque bancaires, les chèques ANCV, les chèques CESU : voir avec le Trésor public pour les modalités de règlement.

Document actualisé en janvier 2024, mis à disposition des familles sur le site Bresse Louhannaise Intercom. Il est transmis à l'équipe d'encadrement, aux services de la CAF et à la DDCS.

-Annexe-

TARIFS en vigueur au 1^{er} juillet 2024

Les tarifs de l'accueil de Loisirs du louhannais sont calculés en fonction du quotient familial CAF ou MSA de chaque famille.

Tranches de Quotient Familial CAF	Journée avec repas (en €)	Forfait semaine*	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Journée avec protocole PAI
< à 500	7.00	31.50	6.30	3.50	5.00
501 à 600	8.35	37.57	7.52	4.18	6.35
601 à 655	10.00	45	9.00	5.00	8.00
656 à 720	12.00	54	10.80	6.00	10.00
721 à 810	14.40	64.80	12.96	7.20	12.40
811 à 1000	17.30	77.85	15.57	8.65	15.30
> à 1000	17.50	78.75	15.75	8.75	15.50

*Forfait semaine : **tarif journée x5 -10% de remise**

Forfait semaine avec 1 jour férié : **tarif journée x4 -10% de remise

Réduction de 10% pour le 2^{ème} enfant, 20% à partir du 3^{ème} enfant inscrit.

Les enfants doivent être inscrits **2 journées minimum**, sauf pour les enfants en situation de handicap, ayant une reconnaissance MDPH ou une démarche en cours de traitement, étant en lien avec le Pôle Enfance Handicap.

Les aides journalières d'un comité d'entreprise sont déductibles sur présentation d'une attestation.

Le règlement de la prestation se fait à réception de la facture en régie directe par chèque bancaire et/ou chèque ANCV, tickets CESU et/ou espèces.

Tarifs de la garderie de 18h30 à 19h30 :

Enfant inscrit	2.50 €
Enfant non inscrit	5.00 €

ABSENCES :

Les conditions de remboursement ou d'avoir sont les suivantes :

- Absence justifiée en cas de force majeure avec justificatif signalée à la direction de l'AL : la première journée d'absence sera une journée de carence
- Absence pour tout autre motif (Convenance personnelle) les 3 premières journées d'absence seront des journées de carence.